



## AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DES MARCHES (ASPM)

<b>Nom du marché :</b>	<b>Sélection d'un fournisseur d'équipements de test pour la mise en place du laboratoire de test de réfrigérateurs et de lampes</b>
<b>Nom du projet :</b>	Millennium Challenge Account Bénin II (MCA-Bénin II)
<b>Type d'avis :</b>	Appel d'Offres Ouvert (AO)
<b>Information générale</b>	
<b>Pays :</b>	Bénin
<b>Ville/localité :</b>	Cotonou
<b>Avis/Numéro de Contrat :</b>	AO/PP10-COM-PRISP-09
<b>Date de publication :</b>	03 Novembre 2020
<b>Date limite :</b>	03 Décembre 2020
<b>Agence de financement :</b>	Millennium Challenge Corporation (MCC)
<b>Acheteur :</b>	Millennium Challenge Account (MCA-Bénin II)
<b>Langue d'origine :</b>	Français
<b>Information de contact</b>	
<b>Adresse :</b>	Gabriel DEGBEGNI Coordonnateur National Millennium Challenge Account-Bénin II 95, rue 5 073 Zongo Nima Immeuble Kouglénou, 3ème étage Domaine de l'OCBN derrière l'ex-Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral Cotonou, République du Bénin
<b>Email :</b>	<a href="mailto:info@mcabenin2.bj">info@mcabenin2.bj</a>
<b>Site Web :</b>	<a href="http://www.mcabenin2.bj">http://www.mcabenin2.bj</a>
<b>Type de Marché :</b>	Biens et Services Connexes
<b>Code du Marché :</b>	09310000 – Electricité

1. Le Millennium Challenge Corporation (« MCC ») et le gouvernement du Bénin (« Gouvernement » ou « GdB ») ont signé un Compact Millennium Challenge Account (« Compact ») visant une aide du Millennium Challenge Account d'environ 375 000 000 Dollars US (« Financement MCC ») destinée à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Bénin. Le Gouvernement, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Account - Bénin II (MCA - Bénin II) (« Entité MCA »), se propose d'affecter une partie du Financement MCC au règlement des paiements autorisés au titre du marché visé par le présent Appel d'Offres (AO). Tout paiement effectué au titre du marché envisagé sera soumis, à tous égards, aux termes et conditions du Compact et documents associés, y compris aux restrictions relatives à l'utilisation et aux conditions de décaissement du Financement MCC. Aucune partie autre que le Gouvernement et l'Entité MCA ne pourra se prévaloir du Compact ni prétendre au produit du financement du MCC.
2. Le Financement MCC est alloué par le Congrès des États-Unis et réservé à l'avance au Compact, sans financement progressif ou partiel. Ainsi, lorsqu'un contrat est signé avec une entité MCA, l'argent est déjà disponible pour l'entité MCA et, pour la plupart des contrats, les factures sont payées directement aux contractants / consultants / fournisseurs par le Trésor américain.
3. Le programme énergétique du Bénin comprend quatre (4) projets à savoir : (i) Projet « Réformes des Politiques et Renforcement Institutionnel » ; (ii) Projet « Production d'Electricité » ; (iii) Projet « Distribution d'Electricité » ; et (iv) Projet « Accès à l'Electricité Hors Réseau ». L'objectif du programme est d'accroître la productivité et la production des Entreprises, de générer davantage de possibilités économiques pour les ménages et d'améliorer la capacité de fournir des services publics et sociaux en améliorant la quantité et la qualité de l'approvisionnement de l'électricité. Le Compact sera exécuté sur une période de cinq années après l'entrée en vigueur. Le Compact énergétique du Bénin est entré en vigueur le 22 juin 2017. Cet Avis s'inscrit dans le cadre du Projet « Réformes des Politiques et Renforcement Institutionnel » du Compact du Bénin.
4. Cet Appel d'Offres est conforme à l'Avis Général de Passation de Marché (Compact) N°10 qui a été publié sur dgMarket le 9 Octobre 2020, dans UN Development Business (« UNDB ») le 15 Octobre 2020, sur le site Internet de MCA - Bénin II ([www.mcabenin2.bj](http://www.mcabenin2.bj)) le 12 Octobre 2020 et dans la presse locale « La Nation » les 15 et 19 Octobre et « Le Matinal » les 15 et 22 Octobre 2020.
5. MCA-Bénin II agissant au nom du Gouvernement du Bénin invite les Soumissionnaires qualifiés, à lui soumettre leur meilleure offre **pour le marché relatif à la sélection d'un fournisseur d'équipements de test pour la mise en place du laboratoire de test de réfrigérateurs et de lampes**. Une description détaillée des biens et services connexes est fournie à la Section V : Spécifications des Biens et Services Connexes du Dossier d'Appel d'Offres (DAO).
6. L'Appel d'Offres est ouvert à toutes les entités éligibles (« Soumissionnaires ») qui souhaitent remettre une offre.
7. Ledit marché comporte trois (3) lots à savoir :
  - Lot 1 : Matériels de mesure et d'essais pour les essais de sécurité et de performance de lampes en fonction des exigences des normes CEI 60968 : 2015, 60969 :2016,

60081 :2017, 62560 :2015, 62612 :2018 au sein de l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC) avec un délai de livraison indicatif de 90 jours ;

- Lot 2 : Chambre à air calme pour essais de performances énergétiques d'appareils de réfrigération à usage ménager en fonction des exigences des normes CEI 62552-X : 2015 au sein de l'Agence Nationale de Normalisation, Métrologie et du Contrôle de la Qualité (ANM) avec un délai de livraison indicatif de 180 jours ;
  - Lot 3 : Matériels de mesure et d'essais pour essais de performances énergétiques d'appareils de réfrigération à usage ménager en fonction des exigences des normes CEI 62552-X : 2015 au sein de l'ANM avec un délai de livraison indicatif de 90 jours.
8. Un ou plusieurs Soumissionnaires sera/seront sélectionné(s) suivant la méthode de Sélection basée sur l'Appel d'Offres Ouvert/Competitive Bidding (CB) dans le cadre des procédures d'Appel d'Offres comme décrite dans les Sections respectives du DAO. Les Soumissionnaires sont avisés que ces procédures sont régies par les Directives de Passation de Marchés du programme de MCC (PPG), qui peuvent être consultées sur le site Web du MCC : [www.mcc.gov](http://www.mcc.gov).
9. Les Soumissionnaires intéressés à soumettre une offre doivent exprimer leur intérêt en envoyant un courrier électronique comprenant leurs coordonnées complètes au point de contact qui figure ci-après :

**Agence de Passation des Marchés de MCA-Bénin II,**  
[info-benin@charleskendall.com](mailto:info-benin@charleskendall.com)

Un lien de téléchargement du DAO complet, en PDF, leur sera communiqué par courrier électronique.

10. Le Dossier d'Appel d'Offres comprend les sections suivantes :

**PREMIÈRE PARTIE : SOUMISSION DES OFFRES ET PROCEDURES DE SELECTION**

**Section I - Instructions aux Soumissionnaires (« IS ») :** Cette section fournit des informations pour aider les Soumissionnaires potentiels à préparer leurs Offres; elle décrit également la soumission, l'ouverture, l'évaluation des Offres ainsi que l'adjudication du Contrat. Les dispositions de cette section ne doivent pas être modifiées; **Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (« DPAO ») :** Cette section énonce les exigences spécifiques à chaque procédure de sélection et complète les informations qui figurent à la Section I - Instructions aux Soumissionnaires ; **Section III - Qualification et Critères d'évaluation :** Cette section précise les critères qui serviront à évaluer les Offres et à sélectionner le Soumissionnaire retenu pour exécuter le Contrat ; **Section IV - Modèles de formulaires d'Offre :** Cette section comporte le Formulaire d'Offre, le Bordereau des Prix des Biens; la Garantie d'Offre, et l'Autorisation du Fabricant (si requise) et autres formulaires que le Soumissionnaire devra compléter et présenter dans le cadre de son Offre.

**DEUXIÈME PARTIE – EXIGENCES VIS-À-VIS DU SOUMISSIONNAIRE :** **Section V - Spécification des Biens et Services Connexes :** Cette section contient la liste détaillée des Biens et Services Connexes, les Calendriers de Livraison et d'Exécution, les Spécifications Techniques ainsi que les Plans et Dessins Techniques qui décrivent les Biens et Services Connexes à fournir.

**TROISIÈME PARTIE – CONDITIONS DU CONTRAT ET FORMULAIRES CONTRACTUELS -**  
**Section VI - Avis d'adjudication du Contrat et Accord Contractuel :** Cette section comporte les avis à envoyer au Soumissionnaire et l'Accord à conclure entre l'Entité MCA et le

Soumissionnaire ; **Section VII - Conditions Générales du Contrat (« CGC »)** : Cette section comporte les clauses des Conditions Générales du Contrat. Les dispositions des clauses des Conditions Générales du Contrat de cette Section ne doivent pas être modifiées ; **Section VIII - Conditions Particulières du Contrat (« CPC ») et Annexe du Contrat** : Cette section contient le formulaire comprenant les Clauses contractuelles qui complètent les CGC et qui doivent être respectées par l'Entité MCA pour chaque Passation de Marchés de Biens et Services Connexes. Cette section comprend également une annexe (Annexe A : Dispositions complémentaires) comprenant des dispositions faisant partie intégrante des obligations qui incombent au Gouvernement et à l'Entité MCA en vertu des dispositions du Compact et des documents connexes qui, conformément aux dites dispositions, doivent être transférées à tout Soumissionnaire, Sous-traitant ou Associé participant à la Passation de marchés financés par la MCC. Le texte et les clauses de l'Annexe A ne peuvent pas être modifiés ; **Section IX - Annexes au Contrat** : Cette Section comporte les formulaires qui seront complétés après l'adjudication du Contrat au Soumissionnaire retenu.

11. Toutes les offres doivent être accompagnées d'une Garantie d'Offre par lot dans la forme et le montant spécifiés dans les DPAO.
12. La date limite de réception des Offres est fixée au **03 décembre 2020 à 15 h 00, heure locale de Cotonou**. Veuillez noter que **seules les offres électroniques sont acceptées**.

Les Soumissionnaires sont informés que la capacité de leur bande passante Internet déterminera la vitesse à laquelle leurs Offres seront téléchargées via le Lien de demande de fichier. Les Soumissionnaires sont donc invités à lancer le processus de téléchargement de leurs Offres via le Lien de demande de fichier en temps utile avant la date limite de soumission des Offres et soumettre leurs Offres dans le délai requis. Les Offres qui ne sont pas présentées dans le délai imparti ne seront en aucun cas acceptées.



**Gabriel DEGBENI**  
Coordonnateur National

